

## ORIGINE PRÉFÉRENTIELLE ACCORD COMMERCIAL INTÉRIMAIRE ENTRE L'UE ET LE MERCOSUR

Mise à jour : avril 2026

### L'essentiel

L'accord commercial intérimaire entre l'Union européenne et le Mercosur entre en vigueur de façon provisoire le 1<sup>er</sup> mai 2026. Profitez dès maintenant des **avantages commerciaux** qu'il procure si vous avez des opérations commerciales avec ce pays.

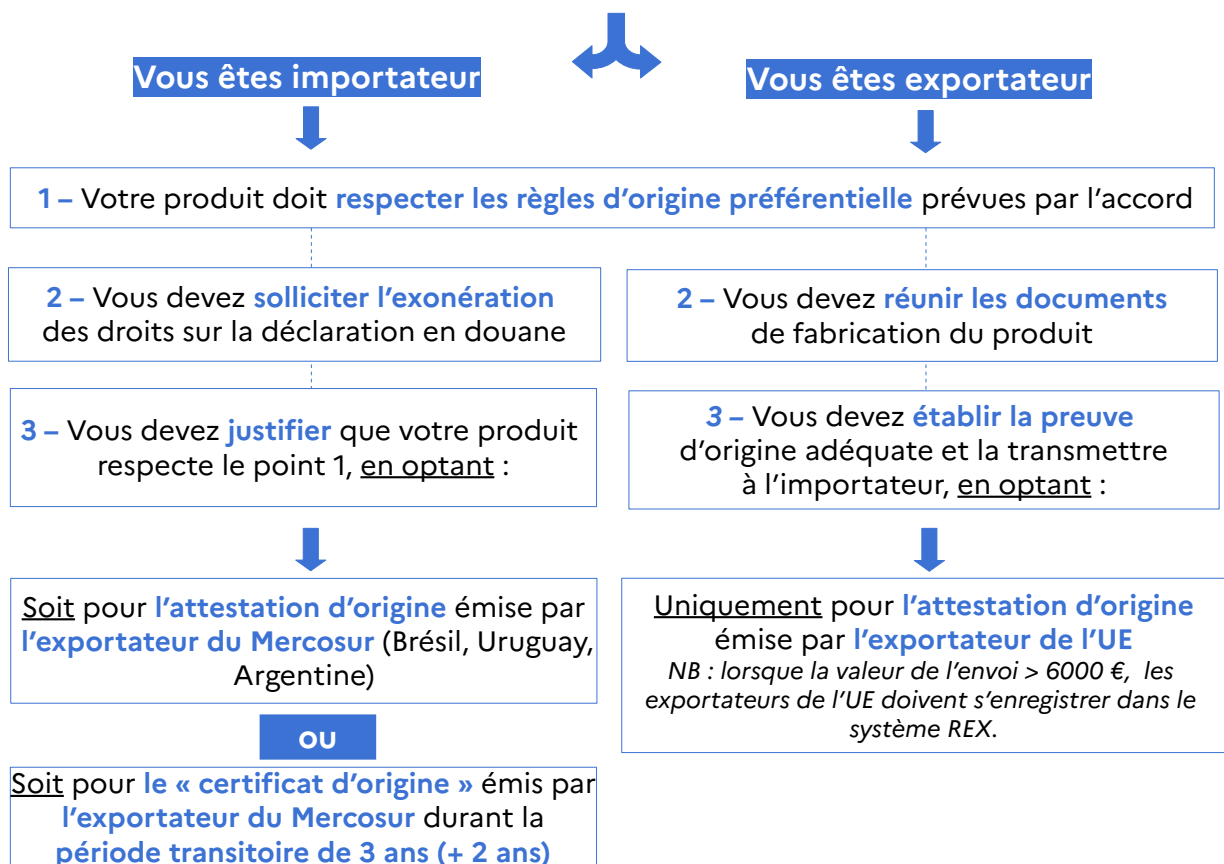
Deux cas de figure peuvent se présenter :

1) Votre produit est **déjà exonéré** de droits de douane  
⇒ vous n'avez **pas besoin de recourir à l'accord** pour bénéficier d'une exonération.



**Bon à savoir :** Pour connaître les droits de douane applicables à votre produit, rendez-vous sur **Access2markets**.

2) Votre produit est **soumis à droits de douane**  
⇒ l'utilisation de l'accord vous permet de bénéficier d'une exonération sous certaines conditions.



NB : Le Paraguay émet uniquement des « certificats d'origine »